



Rapporteur : Mme ROUSSET

47481

Commission n°1

15 - Innovation, attractivité, Europe

### Innovation, Attractivité, Europe

Le mercredi 08 février 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h12.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

### Expose :

En cohérence avec les orientations du Schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche adopté en novembre 2018, le Département entend favoriser l'innovation et l'

expérimentation au sein de toutes les politiques publiques départementales. Il entend également contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire breillien. C'est dans ces perspectives que la collectivité poursuivra en 2023 ses divers partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

## **I. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Le Département a renouvelé en 2021 son engagement en faveur du volet Enseignement Supérieur Recherche du Contrat de plan état-région (CPER) pour la période 2021-2027. Il s'est ainsi engagé, à hauteur de 14 145 450 € pour soutenir la majorité des opérations immobilières et des programmes de recherche relevant du territoire breillien et retenue au CPER :

- Le volet immobilier regroupe des opérations de rénovation énergétique et thermique du bâti et d'amélioration des conditions d'enseignement, d'études et de vie étudiante. Parmi les opérations soutenues par le Département et qui devraient être lancées en 2023, on peut citer : l'aménagement du nouveau bâtiment « cœur de campus » de l'Institut Agro de Rennes (financé à hauteur de 1,437 M€ pour un coût total estimé à 11,5 M€), la réhabilitation du bâtiment A de l'Université de Rennes 2 sur le campus de Villejean (1,250 M€ de subvention départementale sur un coût total estimé à 10 M€) ou encore une opération pilote de réhabilitation thermique de plusieurs bâtiments du campus de Beaulieu portée par l'Université de Rennes, établissement qui a intégré l'Université de Rennes 1 au 1er janvier 2023 (subvention départementale de 1 180 000 €).

- Sur le volet Recherche, la collectivité contribuera à l'ensemble des programmes de recherche impliquant des laboratoires breilliens (les financements portant sur l'acquisition d'équipements). En 2023, les opérations qui donneront lieu à conventions de financement seront notamment les suivantes :

. le projet TransAgri porté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture (INRAE), axé sur l'accompagnement et l'anticipation des transitions (écologiques, numériques, environnementales et sociales) des modèles agricoles et agroalimentaires,

. le projet GLAZ mobilisant l'Université de Rennes, l'INRAE, ainsi que l'Université Rennes 2 pour une aide en fonctionnement. Ce projet vise à détecter, anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales que les écosystèmes terrestres et côtiers vont connaître dans les décennies à venir, en s'appuyant sur l'observation, la modélisation et la synergie d'acteurs,

. le projet Exposome impliquant l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (l'ANSES), dédié à l'analyse des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé.

Deux projets sont par ailleurs à l'étude hors cadre du CPER :

. le développement du Campus Esprit à Redon ;

. la valorisation de la station biologique de l'Université de Rennes à Paimpont.

Ces deux projets feront l'objet d'un examen en 2023 pour envisager un soutien du Département.

## **II. LE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Au-delà du CPER, l'engagement de la collectivité dans des partenariats pédagogiques ou de recherche avec des universités ou écoles breilliennes et en lien avec les politiques départementales sera confirmé. Il est proposé à ce titre de prolonger plusieurs partenariats engagés depuis quelques années avec la Fondation Rennes 1, Askoria, la chaire TMAP (Territoires et mutations de l'action publique) portée par l'Institut d'études politiques de Rennes, et

l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes pour la conduite du programme de recherche EcoMaTerre. 2023 sera également l'année de démarrage de l'opération de réhabilitation de la bibliothèque universitaire de l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes, soutenue par le Département à hauteur d'1,3 M€.

Enfin, le Département disposera en 2023 d'un budget de 80 000 € dédié à l'accompagnement de projets de recherche portant sur des problématiques départementales, déployé sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt interne expérimental au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### III. LES FONDS EUROPEENS, LEVIER D'INNOVATION

La démarche d'inclusion numérique portée par le Département sera soutenue en 2023 par les fonds européens de développement régional (FEDER) pour la dernière année (fin de la période d'éligibilité au 30 juin 2023). La collectivité s'attachera à valoriser la contribution européenne significative obtenue pour ce projet. Une autre opération devrait recevoir le soutien de l'Union européenne, à travers le dispositif React EU (fonds de relance adossé au FEDER) : la réalisation d'une liaison cyclable entre Saint-Sauveur des Landes et Romagné, dont les travaux devraient être finalisés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Alors que le nouveau programme FEDER (2021-2027) a été officiellement ouvert en septembre 2022, de nouvelles pistes de financement pourraient être envisagées par la collectivité, notamment dans les domaines du numérique, de la mobilité ou de l'environnement.

#### Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;
- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement millésimées 2023 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<b>Code</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (encours)</b>
<i>ESRIF006</i>	<i>Partenariat IEP</i>	<i>22 500 €</i>
<i>ESRIF007</i>	<i>Fondation Rennes 1</i>	<i>30 000 €</i>
<i>ESRIF008</i>	<i>Projet Ecomaterre</i>	<i>21 000 €</i>

- d'approuver les subventions, participations ou dons au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau suivant :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Imputation</b>	<b>BP 2023</b>
<i>Projet GLAZ</i>	<i>65-91-65738.105 / ESRIF047</i>	<i>32 000 €</i>
<i>Chaire IEP</i>	<i>65-91-65738</i>	<i>7 500 €</i>
<i>Ecomaterre</i>	<i>65-91-6568</i>	<i>7 000 €</i>
<i>Fondation Rennes 1</i>	<i>011-91-6288</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Association meilleurs apprentis</i>	<i>65-93-6574</i>	<i>3 600 €</i>

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230103

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON